

PÉRIODE DE CONFINEMENT LES FUGUES D'ADOLESCENTS

Dans le cadre des mesures de confinement actuel, le 116 000 enfants disparus reçoit de nombreuses demandes relatives aux fugues d'adolescents.



**VOTRE ENFANT MINEUR
A QUITTÉ LE DOMICILE SANS VOTRE ACCORD
📣 SIGNALER SA DISPARITION**



En effet, certains ont quitté le domicile au prétexte de passer la période de confinement ailleurs qu'au domicile habituel, ou s'autorisent à passer outre les consignes gouvernementales, parentales ou institutionnelles, profitant que les forces de l'ordre soient contraintes de prioriser leurs interventions.

Si vous êtes dans ce cas et que votre enfant mineur a quitté le domicile sans votre accord, il est important de signaler sa disparition. Exceptionnellement, cette démarche peut se faire par téléphone auprès du commissariat ou de la gendarmerie dont vous dépendez (composez le numéro à 10 chiffres et pas le 17). Dans certains départements il se peut que vous soyez réorienté vers la brigade de protection des mineurs.

Dans tous les cas vous devez vous assurer que votre enfant est bien **inscrit sur le fichier des personnes recherchées**.

Pensez à transmettre tout élément susceptible d'orienter les recherches de votre enfant comme sa description physique au moment de son départ, son numéro de téléphone, l'identité des personnes chez qui il/elle pourrait avoir trouvé refuge...

Dans le cas d'une disparition qui paraît involontaire et vous laisse craindre un danger imminent pour votre enfant, mettez en avant les éléments d'inquiétude (absence de contact inhabituelle, comportements à risque...)

Si toutefois, les forces de l'ordre ne peuvent prendre votre déclaration, veuillez trouver sur notre site web un modèle de courrier de signalement de disparition inquiétante (à adapter à votre situation).

Ce courrier est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de la résidence habituelle de votre enfant.

Le 116 000 reste disponible 7 jours/7 et 24h/24 pour vous accompagner, vous orienter et vous soutenir.

 **116 000**
ENFANTS DISPARUS
COORDINATION ET GESTION PAR **DROIT D'ENFANCE**

Appel Gratuit 24h/24 7j/7